***\*\*imprimer sur entête de l’école\*\****

(Insérer la date)

Bonjour,

Nous tenons à vous informer qu’une demande d’animal d’assistance a été soumise par un parent d’un élève dans la classe de votre enfant.

Le CSDC des Aurores boréales s’engage à créer des écoles attentives aux élèves ayant un handicap en vertu du Code des droits de la personne de l’Ontario en leur permettant l’accompagnement d’un animal d’assistance.

Afin d’évaluer cette demande, nous devons considérer plusieurs variables dont l’effet de la présence de l’animal d’assistance auprès des enfants de la classe. Si votre enfant à une condition médicale ou une phobie documentée, nous vous demandons d’acheminer un certificat médical qui inclus le diagnostic de votre enfant et les effets de la présence de l’animal d’assistance sur la santé de votre enfant, et ce dans les 20 prochains jours ouvrables.

Le CSDC des Aurores boréales tient à soutenir les élèves ayant un handicap dans un milieu d’apprentissage sécuritaire, accueillant et sain qui favorise le bien-être et qui permet aux élèves, en tant qu’apprenants confiants et compétents, de réaliser leur plein potentiel concernant l’autogestion de leur handicap.

Veuillez communiquer avec moi si vous désirez obtenir de plus amples renseignements par rapport à la présence d’un animal d’assistance dans l’école.

La direction,

(nom de la direction d’école)

*Formulaire B027-F2 Lettre aux parents – signalement d’une demande pour un animal d’assistance*

*Selon la politique et directive administrative B027 Utilisation des animaux d’assistance*